

# VIOLENCES

## DANS LES RELATIONS INTIMES

# LGBTQIA+

GUIDE À DESTINATION DES PROFESSIONNEL·LE·S  
POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES VICTIMES



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Pourquoi ce guide ?</b>	<b>3</b>
<b>D'où viennent nos choix de mots</b>	<b>5</b>
<b>Exploration des données disponibles</b>	<b>7</b>
• Obstacles méthodologiques et limites de la recherche	7
• Études comparées	7
• Risques démultipliés : revues et méta-analyses	9
• Synthèse et enseignements	9
<b>Spécificités des violences dans les relations intimes LGBTQIA+</b>	<b>11</b>
• Outing et contrôle de l'identité	11
• Violences liées à la transition	12
• Violences médicales et contrôle du corps intersexe	13
• Culture viriliste de non-consentement	13
• VIH et contrôle de la santé sexuelle	14
• Violences numériques	15
• Isolement social et communautaire	15
• Relations multiples et configurations non exclusives	16
• Injonctions à aimer ou à désirer	17
• Accès à la reproduction et la filiation	17
<b>Obstacles à l'accompagnement</b>	<b>19</b>
• Un contexte social qui rend vulnérable	19
• Une violence institutionnelle qui prolonge la violence conjugale	20
• Mythes tenaces à déconstruire...	23
<b>Repérage : créer les conditions</b>	<b>24</b>
<b>Droit et dispositifs en France</b>	<b>26</b>
• Rappel des bases communes	26
• Protections pour les personnes minorisées	26
• Une violence institutionnelle qui prolonge la violence conjugale	26
<b>Pour conclure</b>	<b>29</b>
<b>Ressources</b>	<b>31</b>

## POURQUOI CE GUIDE ?

**Les violences dans les relations entre personnes LGBTQIA+ restent peu étudiées, repérées ou traitées.** En France, les dispositifs policiers, judiciaires et médico-sociaux ne les intègrent pas. Ce silence entretient un double risque : invisibiliser les victimes et priver les professionnel·le·s d'outillage. En l'absence de réponse suffisante des institutions, les associations et militant·es constatent chaque jour la réalité de ces violences et l'ampleur des besoins d'accompagnement.

Des associations comme **The Network/La Red** (fondée à Boston en 1992) ou **l'Anti-Violence Project** (New York, depuis 1980) ont élaboré dès leur époque les premières ressources d'écoute et de prévention à destination des personnes concernées. D'autres collectifs, parfois informels et sans existence associative reconnue, ont également réfléchi à ces enjeux et diffusé leurs analyses au sein des milieux militants. Reconnaître cet ancrage, c'est rappeler que **la lutte contre les violences dans les relations intimes LGBTQIA+ vient d'abord des marges** et s'est construite sur la solidarité, l'entraide et la réappropriation du pouvoir d'agir.

**Reconnaître ces violences suppose aussi de regarder nos propres angles morts.** Le mouvement féministe, y compris au sein du Planning familial, s'est longtemps appuyé sur un cadre d'analyse qui a permis des avancées majeures, mais qui a aussi laissé dans l'ombre les vécus des personnes LGBTQIA+, trans, intersexes ou queer. De même, la blancheur, la cisnormativité et les rapports de classe ont façonné nos espaces de formation, nos outils et nos pratiques d'accueil. Assumer cette histoire, ce n'est pas s'en détacher : c'est l'élargir. La réflexivité fait partie du projet féministe : elle permet de rendre nos lieux d'écoute plus justes et de construire un mouvement réellement inclusif, ancré dans la diversité des expériences vécues.

**Au Planning familial, cette démarche s'inscrit au cœur de la lutte contre les violences.**

Les violences s'enracinent dans des rapports de pouvoir multiples – de genre, de classe, de race, d'âge, de handicap ou de statut administratif – qui s'entrecroisent et se renforcent. Les comprendre, c'est mieux agir pour toutes les personnes concernées.

En 2023, nous avons engagé au sein du mouvement du Planning familial un chantier sur les violences dans les relations LGBTQIA+, avec un atelier lors du regroupement national de notre programme **Genre et Santé Sexuelle**. En 2024, cette démarche s'est poursuivie par un webinar coanimé avec **l'association Violences** en milieu queer, venue partager son expérience de terrain et ses actions autour des groupes de parole ; ce temps d'échange a également permis de présenter les outils sur les violences entre femmes créés par la Fédération LGBTI+ : une affiche pour les structures d'accueil, une carte discrète avec les numéros d'urgence et un dépliant d'information à destination des personnes victimes, témoins et autrices. Cette brochure du Planning familial, à destination des professionnel·le·s, prolonge cette dynamique en 2025.

Croiser les apports du terrain associatif, de la recherche internationale et du droit français permet non seulement de **mieux comprendre ces violences – leurs formes, leurs mécanismes et leurs facteurs de vulnérabilité** – mais aussi d'identifier les réponses les plus efficaces pour y faire face.

**Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, intersexes, aromantiques ou asexuelles sont exposées à des violences au moins autant, et souvent davantage, que l'ensemble de la population, qui prennent parfois des formes d'abus spécifiques. Ces violences s'enracinent dans la stigmatisation et les inégalités structurelles qui pèsent sur les vies LGBTQIA+.**

La situation évolue : les témoignages se multiplient, les savoirs s'affinent et les pratiques s'adaptent. Reconnaître ces réalités, c'est déjà agir – pour rendre visibles les personnes concernées, renforcer les solidarités et repenser nos accompagnements.



## D’OÙ VIENNENT NOS CHOIX DE MOTS

Pendant longtemps, la violence dans le couple a été considérée comme une affaire privée.

**On a commencé à parler de « femmes battues » dans les années 70**, et les archives de l'INA de 1975 montrent encore des reportages où des hommes affirment sans gêne qu'il est normal et nécessaire de battre leur épouse. Cette vision s'inscrivait dans une société où le seul couple reconnu par la loi était celui formé d'un homme et d'une femme : le mariage était exclusivement hétérosexuel, et l'épouse restait très officiellement soumise à l'autorité de son mari jusqu'à la réforme de 1965. Les relations entre personnes du même genre, quant à elles, pouvaient être poursuivies pénalement jusqu'en 1982 et étaient encore considérées comme des déviances par la psychiatrie.

À partir des années 1980, les mouvements féministes transforment profondément le regard porté sur ces « corrections ». Ils imposent dans le débat public l'expression **violences conjugales**, qui relie la domination masculine dans la sphère domestique aux inégalités entre les sexes dans la société tout entière : **le privé devient politique**. Le terme conjugal renvoie alors au mariage et à la cohabitation, qui reste la norme.

Depuis les années 2010, les institutions françaises — comme la **MIPROF** ou le **ministère chargé de l'Égalité** — et les organisations internationales, telles que l'**OMS** et le **Conseil de l'Europe**, emploient plus volontiers les termes violences au sein du couple ou violences entre partenaires intimes.

Ces expressions incluent **toutes les formes de couple, hétérosexuelles ou non**, et s'appuient sur une reconnaissance juridique et sociale plus large : ouverture du mariage aux couples de même sexe en 2013, reconnaissance du changement d'état civil sans obligation médicale en 2016 pour les personnes trans, tandis que d'autres minorités de genre et sexuelles poursuivent encore leurs luttes pour la visibilité et la protection.

L'Organisation Mondiale de la Santé parle depuis le début des années 2000 d'**intimate partner violence** pour désigner tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice physique, sexuel ou psychologique. La **Convention d'Istanbul** (Conseil de l'Europe, signée en 2011, entrée en vigueur en 2014) emploie quant à elle le terme **domestic violence**, défini comme « tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein du foyer ou entre anciens ou actuels époux ou partenaires, qu'ils cohabitent ou non ».

Pour nous aujourd'hui, dire « **dans les relations intimes** » plutôt que « dans les couples » cherche à reconnaître la diversité des liens affectifs et/ou sexuels au-delà du modèle conjugal. **Toutes les personnes concernées ne se définissent pas en couple**, et leurs relations ne suivent pas toujours les normes hétérosexuelles qui ont longtemps servi de référence implicite. Certaines vivent des relations non cohabitantes, à distance ou intermittentes ; d'autres s'inscrivent dans des formes de polyamour, de relations ouvertes ou de partenariats non exclusifs. Certaines relations peuvent être romantiques sans sexualité, ou au contraire sexuelles et durables sans dimension amoureuse. D'autres encore reposent sur des formes de soutien, de soin ou de compagnonnage.

Ces liens intimes peuvent aussi être façonnés par des expériences particulières de visibilité, de secret ou de reconnaissance sociale asymétrique : selon le contexte, ils peuvent être vécus dans la discrétion, voire la clandestinité, ou sous un regard social insistant. Employer l'expression « **relation intime** » permet **ainsi d'englober ces réalités multiples sans hiérarchiser** les formes de lien ni exclure celles qui s'écartent de la norme, tout en rappelant que les violences peuvent survenir dans tout type de relation dès qu'un rapport de domination ou de contrôle s'installe.

Ces violences peuvent être physiques (coups, blessures), sexuelles (pressions, viols), psychologiques (insultes, menaces, isolement), économiques (contrôle de l'argent) ou numériques (surveillance, piratage de comptes). **Elles ne relèvent pas d'un acte isolé, mais d'un processus d'emprise** — appelé aussi contrôle coercitif — qui installe la peur et la dépendance dans un continuum de domination.

**N.B. : Nous ne référons pas ici un « lexique trans » version Planning : il existe déjà en accès libre — et a même eu droit à une publicité gratuite grâce à certains médias.**

---

INA. Aujourd'hui madame : "Battez-vous votre femme ?". A2, 5 octobre 1975. Mise en ligne sur : YouTube, 12 janvier 2018. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=q-DjzP0hbVs>

## Obstacles méthodologiques et limites de la recherche

Les violences conjugales au sein des relations LGBTQIA+ sont étudiées dans un contexte méthodologique complexe, marqué par de fortes divergences entre pays et enquêtes. Les définitions, les indicateurs et les outils de mesure varient considérablement. Beaucoup d'études recensent les violences subies par des personnes LGBTQIA+ sans préciser si elles se sont produites dans une relation hétérosexuelle ou non, ce qui empêche de mesurer précisément les spécificités intra-communautaires.

Les instruments de mesure des violences reposent encore, pour la plupart, sur une conception hétérocentrée et binaire des rapports de genre et de pouvoir. Ce biais méthodologique, relevé notamment par Messinger (2017) et Donovan & Hester (2014), invisibilise certaines formes spécifiques de violences vécues dans les relations LGBTQIA+, comme le contrôle de l'identité, le chantage à l'outing ou l'invalidation du genre. À ces limites s'ajoute un phénomène massif de sous-déclaration : **entre 40 et 60 % des victimes LGBTQIA+ ne signalent pas** les violences subies.

Edwards & Sylaska (2013) expliquent cette réticence par la peur d'être outé·e, jugé·e ou mal accueilli·e, ce qui alimente une perte d'information statistique considérable. Ce déficit de données accentue la difficulté à documenter la réalité des violences et à concevoir des politiques publiques adaptées.



## Études comparées

### États-Unis

Le **National Intimate Partner and Sexual Violence Survey** (Walters, Chen & Breiding, Centers for Disease Control and Prevention, 2013) montre qu'au cours de leur vie, **61 % des femmes bisexuelles** ont subi des violences physiques, sexuelles ou du harcèlement de la part d'un·e partenaire, **44 % des femmes lesbiennes** ont vécu ces violences, et **35 % des femmes hétérosexuelles** sont concernées. Chez les hommes, **37 % des bisexuels** déclarent avoir subi ces violences, contre **29 % des hétérosexuels**. Ces écarts sont attribués à la biphobie et à l'hypersexualisation, qui renforcent la vulnérabilité et limitent les soutiens sociaux (Taylor & Ford, 2021).

### Royaume-Uni

Le **Crime Survey for England and Wales** (Office for National Statistics, 2023) indique que sur les douze derniers mois, **10,9 % des femmes bisexuelles** ont déclaré des violences conjugales, contre **6 % des femmes hétérosexuelles**. Le rapport **An Isolated Place** (Galop, 2023) révèle que **61 % des victimes n'ont pas demandé d'aide**, et que **la moitié ignorait l'existence** de services adaptés.

L'étude **Free to Be Safe** (SafeLives, 2018) montre que les personnes LGBT+ contactent les services d'aide bien plus tard, souvent lorsque les violences sont multiples et que les troubles psychiques sont déjà installés. **Calton, Cattaneo & Gebhard** (2016) soulignent que cette latence s'explique par la méfiance envers les institutions et le manque de formation du personnel.

### Australie

L'enquête **Private Lives 3** (ARCSHS, 2020) indique que **41,7 % des personnes interrogées déclarent avoir été maltraitées dans une relation**, un chiffre qui monte à **61 %** si l'on inclut toutes les formes de violences interpersonnelles. **Hill et al.** (2022) établissent un lien direct entre ces violences et des conséquences graves sur la santé mentale : isolement, dépression, automédication, pensées suicidaires.

### Europe

La **Third LGBTIQ Survey** de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA, 2024) révèle que **14 % des répondant·es ont subi au moins une agression physique ou sexuelle au cours des cinq dernières années**, avec des taux particulièrement élevés chez les personnes trans et intersexes.

Les pays dotés de législations inclusives enregistrent davantage de signalements, non parce que les violences y sont plus fréquentes, mais parce que les victimes s'y expriment plus librement (FRA, 2024 ; **Guadalupe-Díaz & Anthony**, 2021).

### France

L'enquête **VIRAGE** (INED, 2015) indique qu'environ **20 % des femmes en couple lesbien** déclarent avoir subi des violences conjugales, un taux double par rapport aux femmes hétérosexuelles, qui se situent autour de **10 %**. Chez les hommes gays et bisexuels, les violences conjugales touchent environ **12 %** pour les violences physiques et **6 %** pour les violences sexuelles, contre environ **6 %** et moins de **1 %** respectivement chez les hommes cisgenres hétérosexuels.

Le rapport 2025 de **SOS Homophobie** confirme le constat d'une hostilité présente dans les sphères privées, en regroupant cependant sous la rubrique « famille et entourage proche » des situations variées, mêlant rejet parental et violences conjugales sans distinction méthodologique fine, ce qui limite la précision de l'analyse.

Les données officielles françaises font état d'une **hausse continue des infractions anti-LGBT (+13 % en 2023, poursuivie en 2024)**.

Cette violence sociale s'ajoute aux violences conjugales, aggravée par la peur du rejet, la précarité relationnelle et le faible accès aux recours, en particulier en milieu rural (Trachman, 2021 ; Pasquier, 2020).

## Risques démultipliés : revues et méta-analyses

### Personnes trans

Une méta-analyse internationale (Peitzmeier et al., *American Journal of Public Health*, 2020) montre que **les personnes trans ont un risque deux à trois fois supérieur** à celui des personnes cisgenres de subir des violences conjugales. Donovan & Hester (2014) décrivent ces dynamiques sous le concept de *body-centered coercive control*, où le corps et l'identité deviennent des leviers privilégiés de domination.

### Femmes bi

Une revue systématique de **33 études empiriques** a analysé en 2025 la violence conjugale selon l'orientation sexuelle. Cette analyse comparative fait ressortir que la violence entre partenaires intimes dans les relations dites de même sexe est un problème majeur de santé publique, souvent sous-estimé. Les résultats montrent que les taux de violence dans ces couples sont comparables, voire supérieurs, à ceux observés dans les couples hétérosexuels. En particulier, **les femmes bisexuelles sont le groupe le plus à risque**, avec une prévalence estimée entre **61% et 69%**, presque le double de celle des femmes hétérosexuelles (**35% à 36%**). Les femmes lesbiennes (**44% à 46%**) et les hommes gays (**26% à 38%**) connaissent également des taux significativement plus élevés.

## Synthèse et enseignements

Les travaux internationaux convergent désormais vers un constat robuste : **les personnes LGBTQIA+ subissent des violences conjugales à des niveaux équivalents, voire supérieurs, à ceux observés dans la population cisgenre hétérosexuelle**. Ces violences s'enracinent dans des contextes de marginalisation structurelle et d'inégal accès aux ressources d'aide. La sous-formation des professionnel·les, les barrières institutionnelles et la peur du dévoilement contribuent à maintenir un cycle de silence et d'invisibilisation. Les politiques publiques de prévention et de prise en charge doivent donc évoluer pour inclure ces populations vulnérabilisées.



## SPÉCIFICITÉS DES VIOLENCES DANS LES RELATIONS INTIMES LGBTQIA+

Les violences au sein des relations intimes LGBTQIA+ s'inscrivent dans un schéma général de domination, visant à contrôler, isoler et soumettre la personne victime. **Le sociologue Evan Stark** a conceptualisé ce phénomène comme un contrôle coercitif, un ensemble de stratégies destinées à restreindre la liberté et l'autonomie du·de la partenaire. Dans les relations LGBTQIA+, ces stratégies peuvent prendre des formes spécifiques, notamment lorsque le genre ou l'orientation sexuelle deviennent des leviers de pouvoir ou d'oppression (par exemple, menaces d'outing, stigmatisation ou isolement social).

### Outing et contrôle de l'identité

**L'un des leviers majeurs des violences envers une personne LGBTQIA+ réside dans le contrôle de son identité.** Ce contrôle peut se manifester dans des relations hétéronormées, ou au sein même de relations LGBTQIA+, dès lors qu'un déséquilibre de pouvoir permet à l'un·e des partenaires d'imposer ses représentations.

La recherche de reconnaissance et de sécurité dans un contexte normatif pousse parfois à **s'ancrer dans des normes rigides, perçues comme garantes de sécurité**. Cette adhésion défensive peut, paradoxalement, générer des dynamiques de contrôle ou de domination dans la relation, reproduisant les mêmes logiques oppressives qu'on cherche à fuir.

Cela peut se traduire par **l'outing**, soit la révélation non consentie de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du parcours de transition à l'entourage familial, professionnel ou social. Cette menace fonctionne comme une arme psychologique puissante, plaçant la victime dans un état de peur constante du rejet, de la stigmatisation, du mégenrage ou de la perte de soutien.

Par ailleurs, plusieurs analyses sociologiques et féministes suggèrent que la dynamique des violences varie selon les contextes sociaux et identitaires. Dans les relations hétérosexuelles cisgenres, **la violence s'inscrit dans un système structurel patriarcal** qui légitime et encourage la domination masculine. En revanche, dans des relations LGBTQIA+, la violence pourrait être une **reproduction des violences et discriminations subies** antérieurement par les personnes concernées. Cette lecture demeure une interprétation, mais qui nécessite encore des études pour mieux en cerner la portée.



Dans des contextes où la stigmatisation sociale est forte, ou en cas de dépendance matérielle vis-à-vis du·de la partenaire, la simple possibilité d'un **outing instaure une forme d'emprise paralysante** et empêche souvent toute séparation.

Ce contrôle s'étend également à la parole : la personne n'a plus la liberté de décider de ce qu'elle peut dire, à qui ni comment elle peut s'exprimer sur son identité. Il en résulte un recours fréquent à **l'autocensure, à la vigilance constante, et un repli progressif sur soi.**

**Les chercheur-ses parlent d'« identity abuse »**, des violences qui passent par le refus du prénom choisi, le mégenrage volontaire, les moqueries sur l'expression de genre ou l'apparence physique. Ces actes répétés minent la confiance en soi et renforcent la dépendance affective et matérielle.

**Pour les professionnel-les**, il est primordial de garantir la confidentialité absolue et de respecter scrupuleusement le secret professionnel. Cela implique **d'éviter les questions intrusives sur le genre ou la vie privée** et de **reconnaître la peur de l'outing** comme un élément central du vécu des personnes concernées, afin d'offrir un espace de parole sécurisant et respectueux.

## Violences liées à la transition



Les violences dans le cadre de la transition de genre s'inscrivent comme un prolongement direct du **contrôle identitaire, s'exerçant spécifiquement sur le corps et la possibilité d'agir sur celui-ci.** L'auteur-ice de violences peut chercher à diriger, freiner, ou entraver le parcours de transition, par exemple en confisquant ou détruisant les traitements hormonaux, en empêchant la personne d'assister à ses rendez-vous médicaux ou en la décourageant de poursuivre ses démarches administratives ou médicales.

Ces actes instaurent une dépendance matérielle et symbolique forte, souvent accompagnée **d'humiliations portant sur le corps**, la « **crédibilité** » de **l'identité de genre** et l'évolution physique. La violence peut également se manifester par une prise de pouvoir sur les décisions médicales ou administratives : interdiction du changement d'état civil, rétention de documents officiels ou contrôle exclusif des échanges avec les professionnel-les de santé.

Cette emprise conduit à une très forte perte d'autonomie, comparable à d'autres formes de contrôle coercitif, et engendre un sentiment d'impuissance et de dépossession identitaire.

**Pour les professionnel-les, l'enjeu est d'évaluer précisément la capacité effective de la personne à disposer d'elle-même :** qui détient les traitements ? Qui décide des rendez-vous et des démarches ? Ces questions permettent de repérer des violences souvent invisibilisées, mais profondément destructrices, et d'apporter un accompagnement respectueux et protecteur.

## Violences médicales et contrôle du corps intersexe

Les violences médicales subies par les personnes **intersexes** constituent une forme spécifique et systématique d'atteinte au corps et à l'autonomie. Selon le Conseil de l'Europe, **plus de 90% des personnes intersexes** ont reçu des **traitements hormonaux**, et près des **deux tiers ont subi des chirurgies génitales**, souvent dans leur **toute petite enfance**, généralement **avant un an**. En France, environ **2 000 interventions** de ce type sont encore pratiquées chaque année.

Ces pratiques, le plus souvent réalisées **sans consentement** éclairé, laissent des séquelles physiques, psychiques et sexuelles durables, doublant les risques d'automutilation et de tentatives de suicide. Elles inscrivent la personne dans un vécu marqué par la méfiance envers le corps médical, la difficulté à poser des limites, et une vulnérabilité particulière dans la sphère intime et relationnelle.

Comprendre ces violences, c'est **saisir la continuité entre violences institutionnelles et violences intimes** : les mécanismes de contrôle du corps et de l'identité, qu'ils soient exercés dans les institutions médicales ou dans la sphère privée, relèvent d'une même logique de dépossession du pouvoir d'exister selon ses propres termes.

**Pour les professionnel-les**, cela suppose d'aborder le corps intersexe comme un lieu d'atteintes répétées, de **garantir une écoute sans curiosité** et d'orienter vers les ressources du Collectif Intersexe Activiste.

## Culture viriliste de non-consentement

**Les violences sexuelles entre hommes gays restent largement invisibilisées**, en partie du fait des **représentations virilistes** qui structurent la sexualité masculine. Issue d'une histoire mêlant libération et stigmatisation, la culture sexuelle gay repose sur des codes spécifiques qui complexifient la reconnaissance du consentement. Les stéréotypes actif/passif y jouent un rôle central : « le vrai homme » prend l'initiative, mène l'acte, affirme sa puissance. Cette norme induit une attente implicite de disponibilité sexuelle et d'action sans demande explicite. Les rapports restent peu verbalisés, la parole s'efface devant le geste. Dans ce contexte, la non-opposition devient souvent synonyme d'accord tacite, **reproduisant des schémas de domination genrés** au sein même des relations entre hommes (Alterechos, 2025).

Lancé en 2021 sur les réseaux sociaux, le mouvement **#MeTooGay** a provoqué une **libération massive de la parole.**

**Des milliers d'hommes homosexuels et bisexuels ont témoigné de violences longtemps tues**, révélant la banalisation des agressions et l'absence de cadre clair autour du consentement. SOS Homophobie souligne que ce mouvement a mis en lumière la nécessité de construire une culture du consentement propre aux milieux gays et d'aborder la virilité comme facteur de vulnérabilité autant que de pouvoir. Cette mobilisation a marqué une rupture en **rendant visibles des violences souvent minimisées.**

## VIH et contrôle de la santé sexuelle

La **santé sexuelle constitue un levier puissant de contrôle** et d'emprise dans les relations LGBTQIA+. Plusieurs rapports officiels, dont la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 du Ministère des Solidarités et de la Santé ainsi que les travaux de Sidaction, documentent des cas où des personnes subissent des **menaces, du chantage ou la divulgation non consentie de leur statut sérologique VIH**.

Ces violences psychologiques et sociales portent atteinte à la dignité, au droit à la santé et à la confidentialité médicale. Des auteur·ices signalent aussi des **sabotages délibérés des moyens de prévention, comme le retrait du préservatif, le refus d'accès à la prophylaxie pré-exposition (PrEP)** ou la dissimulation de la charge virale, qui s'inscrivent dans un continuum de violences sexuelles et reproductives. Ces comportements traduisent des rapports de domination où la santé devient un instrument d'emprise.

Les documents officiels mettent en lumière comment ces violences compromettent la sécurité sanitaire, la confiance et l'autonomie au sein du couple.

Dans les lieux festifs ou de drague, **le consentement verbal explicite est jugé « moins sexy », les signaux d'inconfort ignorés** (Komitid, 2019 ; INED, 2024). Ces pratiques héritent d'une double histoire : celle d'une libération sexuelle fondée sur la transgression et l'accès libre au plaisir, et celle d'anciens modèles virilistes valorisant la domination. Les hommes perçus comme passifs (« bottoms ») subissent une stigmatisation sexualisée qui accroît leur vulnérabilité et complique la dénonciation des violences (Étude Engage, Canada, 2017-2022).

Le travail associatif vise aujourd'hui à promouvoir un consentement explicite, libre, informé, réversible et spécifique à chaque acte. L'objectif : rendre le consentement désirable, **déconstruire les clichés actif/passif** et replacer la communication au cœur de la sexualité masculine gay (Sidaction, 2023 ; Rezosanté, 2025). Les enquêtes confirment la fréquence des violences sexuelles dans certains contextes gays : bars, saunas, darkrooms, lieux de drague. L'absence de communication explicite, la **peur d'être perçu comme « trop sensible »** et la **culture de la performance sexuelle** entretiennent une invisibilisation persistante (Alterechos, 2025 ; INED, 2024).

Reconnaître ces réalités, c'est admettre que la violence sexuelle existe entre hommes, y compris dans l'implicite et la pression silencieuse. **Pour les professionnel·les, cela implique de comprendre les codes et contextes propres aux sexualités gays**, d'identifier les situations à risque et d'aborder ces sujets sans tabou ni jugement.

Il s'agit d'offrir un cadre d'écoute où la parole sur le consentement et les violences puisse émerger sans honte, et de proposer un **accompagnement respectueux** des vécus intimes, sociaux et culturels des hommes gays.

Sidaction souligne que la stigmatisation et la peur d'une révélation non consentie du statut VIH demeurent des freins majeurs à la prévention et à l'accès aux soins, notamment pour les personnes LGBTQIA+ qui sont souvent plus exposées aux violences psychologiques et physiques. Selon ONUSIDA dans son rapport **Global AIDS Update 2023**, ces dynamiques de pouvoir sont des obstacles directs aux objectifs de santé publique en matière de prévention et de dépistage.

**Pour les professionnel·les**, il est primordial de reconnaître ces situations comme des atteintes aux droits fondamentaux, d'assurer une écoute sans jugement, et de favoriser un cadre où la parole, la santé et la sexualité peuvent redevenir des espaces d'autodétermination sécurisés.

## Violences numériques

Elles passent par la surveillance intrusive des téléphones ou de la géolocalisation, l'accès illégal aux messages et comptes en ligne, la diffusion non consentie d'images intimes, ou encore l'usurpation d'identité sur les réseaux. Le risque d'outing amplifie la gravité de ces violences : la viralité et la persistance des contenus numériques démultiplient les conséquences.

De nombreuses personnes LGBTQIA+ ont tendance à explorer et affirmer leur identité à **travers les espaces numériques, en contexte d'exclusion sociale**.

Ces lieux deviennent alors **à la fois refuges et sources de menace** : la légitimité peut y être constamment attaquée par le harcèlement, les moqueries ou les campagnes de dénigrement. La nature immatérielle de ces violences complique leur repérage par les professionnel·les. Une prise en charge adaptée suppose d'intégrer cette dimension : protection des données, conseils en sécurité informatique, accompagnement juridique pour faire retirer les contenus.



## Isolement social et communautaire

L'isolement constitue un mécanisme central de la violence dans les relations intimes LGBTQIA+, présentant des particularités liées aux dynamiques identitaires et communautaires propres à ces personnes. Beaucoup vivent un **double isolement** : celui imposé par un·e partenaire violent·e, qui cherche à les éloigner de leurs ami·es, de leur famille ou des espaces communautaires, et celui induit par un environnement social marqué par des LGBTQIAphobies ordinaires.

La stigmatisation sociale et la peur d'alimenter les préjugés envers la communauté LGBTQIA+ freinent souvent la parole des victimes.

Dans des cercles sociaux parfois restreints et interconnectés, dénoncer un·e partenaire connu·e ou respecté·e peut entraîner la mise à l'écart, voire l'exclusion, conduisant la personne à un isolement profond et à une fragilisation psychologique accrue. Ces mécanismes s'accompagnent fréquemment d'une disqualification identitaire par l'auteur·ice de violences, notamment par des accusations telles que « tu n'auras plus personne parce que tu es trans, bi·e, séropositif·ve ».

Ces attaques sapent l'estime de soi, créent une dépendance affective et renforcent l'idée que la relation violente est inévitable.

Par ailleurs, la peur de « nuire à la cause » ou de ternir l'image de la communauté empêche souvent des soutiens potentiels d'intervenir, renforçant la solitude des victimes. La dynamique de silence est parfois également entretenue dans certains milieux militants, où la protection des leaders ou la cohésion communautaire prime sur la reconnaissance des violences.

Les professionnel·les devront comprendre et reconnaître ces multiples formes d'isolement, pour accompagner à la fois sur les enjeux identitaires, la mise en place de réseaux de soutien, et sur la restauration de liens sociaux et communautaires.

## Relations multiples et configurations non exclusives

Les violences peuvent également se manifester dans les relations non monogames, polyamoureuses, ouvertes, ou dans des formes d'anarchie relationnelle, qui sont plus fréquentes dans les milieux LGBTQIA+.

Ces configurations de lien reposent souvent sur des valeurs d'autonomie, d'égalité et de résistance aux normes hétérosexuelles classiques, mais elles ne sont pas à l'abri des dynamiques de pouvoir et de contrôle. Ces formes de relation deviennent problématiques lorsqu'elles sont instrumentalisées pour instaurer une emprise, par exemple via un consentement sous pression à « l'ouverture » de la relation, l'imposition unilatérale de règles, la hiérarchisation forcée entre partenaires « principal·e » et « secondaire », la monopolisation du temps ou de la sexualité, ou encore la divulgation non consentie d'informations intimes entre partenaires.

Le caractère pluriel et ouvert de ces liens complique souvent la reconnaissance et la dénonciation des violences. En effet, les dispositifs d'aide, questionnaires et outils de repérage restent largement pensés pour une relation à deux, ce qui invisibilise les situations où plusieurs partenaires sont impliqués. Cette invisibilité renforce la difficulté pour les victimes de s'identifier et d'être entendues.

Par ailleurs, le discours dominant dans certains milieux valorise la « maturité affective » ou la « gestion de la jalousie », ce qui peut masquer des rapports d'emprise sous-jacents, transformant des violences psychologiques en pseudo-choix conscients. Pourtant, les indicateurs d'une dynamique violente sont similaires à ceux observés ailleurs : peur, chantage, menaces, isolement.

Pour une réponse adaptée, il importe que les professionnel·les intègrent cette complexité relationnelle et déconstruisent les mythes autour des pratiques non exclusives.

## Injonctions à aimer ou à désirer

Certaines personnes aromantiques ou asexuelles subissent dans leurs relations intimes des pressions pour entretenir une relation amoureuse ou sexuelle, comme si ces formes de lien étaient indispensables à toute vie affective. Ces violences reposent sur deux normes sociales très ancrées : l'amatormativité, qui valorise le couple romantique comme forme relationnelle idéale, et l'allo-normativité, qui postule le désir sexuel pour autrui comme universel et nécessaire.

Dans les contextes LGBTQIA+, ces normes peuvent se transformer en instruments de contrôle coercitif. Elles se manifestent par des insistance répétées pour avoir des rapports sexuels, des chantages affectifs du type « si tu m'aimais, tu voudrais », ou la remise en question constante de la validité de la relation ou de l'identité de la personne asexuelle ou aromantique.

Le refus de relations sexuelles ou d'attaches romantiques est alors interprété comme une froideur, une offense, une trahison, voire une pathologie à soigner. Ces mécanismes aboutissent à des violences psychologiques et sexuelles spécifiques, souvent minimisées, invisibilisées, voire niées, dans les débats sociaux et au sein des milieux LGBTQIA+ eux-mêmes.

Reconnaître ces dynamiques, c'est affirmer que le consentement dans les relations intimes inclut nécessairement le droit de ne pas désirer, de ne pas être amoureux·se, ou de vivre d'autres formes d'attachement. C'est aussi un enjeu crucial pour la reconnaissance des diversités affectives et sexuelles et pour la lutte contre les violences psychologiques spécifiques subies par les personnes non conformes aux normes amoureuses et sexuelles dominantes.



## Accès à la reproduction et la filiation

Dans les relations intimes LGBTQIA+, les questions relatives à la parentalité, à la reproduction, et à la filiation constituent des terrains spécifiques d'oppression et de contrôle qui s'inscrivent à la fois dans la sphère intime et dans les dispositifs institutionnels. Ces enjeux constituent souvent **un prolongement du contrôle coercitif sur le corps, l'identité et les droits fondamentaux**.

Plusieurs situations illustrent ces violences : un-e partenaire peut imposer ou interdire un projet d'enfant, manipuler les démarches administratives ou médicales liées à la procréation médicalement assistée (PMA), ou encore confisquer des documents légaux essentiels tels que les actes de naissance ou de reconnaissance parentale. Ces leviers servent à maintenir une forme d'emprise par la privation de droit à la parentalité ou par l'instauration d'une dépendance procédurale.

Malgré des avancées législatives, **la reconnaissance juridique de la filiation reste souvent incertaine, et les inégalités persistent**, notamment en fonction du statut marital ou du lien biologique. Cette insécurité juridique est utilisée comme moyen de pression ou de menace : menaces de retirer l'enfant, contestations de la parentalité ou refus de reconnaître un second lien filial renforcent la vulnérabilité.

Les violences reproductives peuvent aussi passer par des actions contraires telles que l'insistance à des rapports sexuels non protégés dans le but d'imposer une grossesse, le **refus d'accès aux moyens de contraception**, ou au contraire, **l'empêchement d'un projet parental désiré**.

**Pour les professionnel·les**, il est crucial de repérer ces formes de violences en évaluant qui contrôle les démarches, qui détient les documents administratifs et qui prend les décisions liées à la parentalité. Reconnaître ces violences constitue un volet essentiel du respect des droits reproductifs et familiaux, en soulignant que la liberté de disposer de son corps et de construire sa famille sont indissociables de la lutte contre les violences dans les relations LGBTQIA+.

**Les discriminations et violences institutionnelles dans les parcours médico-administratifs** (refus de prise en charge, protocoles non adaptés, méfiance des praticiens) accentuent cette dépendance et complexifient le cheminement vers la parentalité. Parfois, la seule possibilité d'obtenir des soins passe par la médiation exclusive du/de la partenaire, qui y exerce un contrôle supplémentaire.



## OBSTACLES À L'ACCOMPAGNEMENT

### Un contexte social qui rend vulnérable

#### Le stress minoritaire

Les enquêtes de terrain menées dans plusieurs pays anglophones montrent que **beaucoup de personnes LGBTQIA+ victimes de violences intimes n'accèdent pas immédiatement à l'aide**. Lorsqu'elles parviennent à franchir le pas, les situations sont souvent plus graves : cumul de violences, isolement, troubles anxieux ou dépressifs. Ce décalage ne tient pas à un manque de volonté de la part des victimes, mais à des obstacles structurels qui transforment la demande d'aide en nouveau risque.

Les rapports de pouvoir ne s'arrêtent pas au seuil du couple : **ils prolongent les hiérarchies et les discriminations du monde social**. Plus une identité est marginalisée, plus la peur, la méfiance et le silence s'enracinent — et c'est là que commence ce qu'on appelle le stress minoritaire.

Ce concept, proposé dans les années 1990 par le chercheur en santé publique **Ilan Meyer**, décrit un **stress chronique lié à la stigmatisation**. Il ne s'agit pas d'une fragilité individuelle, mais d'un **effet social** : c'est l'environnement discriminant qui rend les personnes plus vulnérables, pas leur identité. Ce stress agit à plusieurs niveaux : les discriminations subies, la peur qu'elles se répètent, et la honte ou la culpabilité qui s'intériorisent avec le temps.

**Vivre en permanence sous ce regard hostile épuise et fragilise les liens intimes**. Les stratégies de survie — se taire, se conformer, anticiper les réactions — deviennent parfois des schémas relationnels : difficulté à poser ses limites, peur d'être seul·e, tendance à minimiser la violence.

Beaucoup de victimes finissent par croire qu'elles devraient déjà être reconnaissantes d'avoir une relation ou un foyer.

Dans ces contextes de **stigmatisation chronique**, certaines personnes mettent en place des formes de résistance ou de réaffirmation identitaire : mobilisations collectives, création d'espaces sûrs, actions de sensibilisation. Plus rarement, ces réponses peuvent prendre une tournure agressive.

Elles ne traduisent pas une disposition individuelle à la violence, mais un mécanisme de défense face à la perte de contrôle et à la violence structurelle. Les études sur les violences et résistances LGBTI+ (**VIRAGE, INED, 2015 ; RESIST, 2024**) montrent que ces réactions restent marginales et doivent être comprises comme des tentatives de reprise de pouvoir sur une existence fragilisée.



### Des vulnérabilités croisées

Le **stress minoritaire** se combine souvent à d'autres formes de domination — racisme, sexisme, validisme ou classisme — qui renforcent la peur et l'isolement. Une femme trans racisée vivant en milieu rural, par exemple, cumule des obstacles sociaux et institutionnels qui rendent le recours à l'aide presque impossible.

Une approche intersectionnelle montre comment plusieurs rapports de pouvoir se croisent et produisent des formes spécifiques de violence. Dans les relations, ce n'est pas la somme des contraintes qui compte, mais leur interaction. Une personne trans sourde dépendante d'un-e partenaire pour l'interprétariat peut se retrouver isolée : mégenrée en public, ses paroles déformées, sans accès direct à l'aide ni aux soins. De même, lorsqu'un titre de séjour dépend d'une vie commune, chaque mise à distance devient une menace d'expulsion. Comprendre ces dynamiques suppose de reconnaître la pluralité des rapports de pouvoir à l'œuvre. **L'intersectionnalité n'est pas un concept abstrait : c'est un outil concret pour accueillir les situations dans toute leur complexité, sans hiérarchiser.**

Les violences dans les relations intimes LGBTQIA+ s'inscrivent aussi dans un contexte marqué par le racisme structurel et l'héritage colonial des institutions françaises. Ces logiques façonnent la vulnérabilité des personnes concernées, bien au-delà du simple cumul de discriminations : elles déterminent qui est jugé-e crédible, digne de protection ou même identifiable comme victime. Les personnes racisées ou issues des diasporas subissent plus souvent des suspicions de mensonge, des stéréotypes d'hypersexualisation ou d'agressivité, et une méfiance accrue de la part

des institutions policières, judiciaires ou sociales. **Ce racisme systémique se rejoue aussi dans les espaces militants et communautaires**, où la blancheur et la maîtrise du langage militant fonctionnent comme critères d'appartenance implicites. **Ces hiérarchies internes invisibilisent les vécus des personnes racisées, et renforcent leur isolement face aux violences.** Reconnaître ces rapports de race, c'est replacer les violences dans leur contexte historique : celui d'un modèle de conjugalité, de respectabilité et de citoyenneté hérité de la colonisation et du patriarcat blanc. Intégrer cette lecture décoloniale permet de comprendre que l'accès à la sécurité, à la parole et à la reconnaissance n'est pas le même pour toutes les personnes LGBTQIA+.

Prévenir les violences conjugales LGBTQIA+, c'est donc agir sur deux fronts : au sein des relations, en repérant les dynamiques d'emprise ; et dans la société, en combattant toutes les discriminations

### Une violence institutionnelle qui prolonge la violence conjugale

#### La crainte de l'outing.

L'outing désigne le fait de révéler l'orientation ou le genre d'une personne sans son consentement, voire contre sa volonté. Signaler une violence dans une relation LGBTQIA+ expose à ce risque. **Même si la loi protège, l'outing reste fréquent et lourd de conséquences** : rupture familiale, perte d'emploi, retrait de soutien financier ou de logement, perte de la garde des enfants, violences physiques, psychologiques ou sociales.

Dans les petites communes, la promiscuité augmente le risque d'identification, d'observation ou de dénonciation. La conséquence est immédiate : **l'incertitude sur la confidentialité freine ou suspend la demande d'aide, même en cas de danger avéré.** L'outing potentiel ne s'ajoute pas seulement aux autres vulnérabilités : il peut, à lui seul, bloquer l'accès à la protection et au soutien.

#### La porte fermée : des structures inadaptées

Les structures d'aide restent genrées de manière binaire, construites autour du modèle « femme victime / homme agresseur ». Si la victime n'est pas une femme, il devient plus difficile de l'envisager comme telle. Ces dynamiques sont d'autant plus destructrices qu'elles se reproduisent parfois au sein des milieux communautaires, où un très vaste spectre de masculinités — trans, non binaires ou gouines — est perçu comme suspectes ou intrinsèquement oppressives. **Ce regard renforce l'isolement et le sentiment d'illégitimité des victimes.**

De même, si la victime est une femme mais jugée comme pas une « vraie » femme (cis, hétéro et dyadique), elle sort du cadre prévu par les dispositifs d'aide. **Une femme trans ou une personne non binaire victime de violences peut alors se retrouver doublement niée** : niée comme victime et niée dans son identité.

La même mécanique normative opère lorsque l'auteur-ice des violences n'est pas un homme : le scénario attendu s'effondre, et la crédibilité du témoignage avec lui. **On peine à imaginer qu'autre chose qu'un homme puisse exercer une domination totale mettant en danger la vie de l'autre.**

Les formulaires, les hébergements et les échanges restent souvent **inadaptés**, et le langage lui-même en porte la trace : dans de nombreux services, il est devenu un tic de désigner les parties par « madame » et « monsieur » plutôt que par un prénom ou un rôle.

#### Méfiance envers les institutions : des expériences qui construisent la défiance

Beaucoup de personnes LGBTQIA+ ont déjà subi des réactions homophobes ou transphobes de la part d'institutions censées protéger : mégenrage, moqueries, propos dégradants dans les services de santé, commissariats ou tribunaux. Qu'elles soient intentionnelles ou non, ces expériences construisent une méfiance durable envers les institutions, perçues comme des lieux d'exposition au risque plus que de protection. **Contacté un service revient alors, pour nombre de victimes, à risquer une nouvelle forme de violence.** Ces expériences répètent le sentiment d'injustice et rendent plus difficile chaque nouvelle démarche. Le stress minoritaire nourrit cette méfiance structurelle : peur de ne pas être cru-e, d'être jugé-e, moqué-e, ou de voir son identité exposée.

#### La minimisation et le manque de formation

Beaucoup de victimes redoutent qu'un-e professionnel-le ou un proche minimise leur situation : « ça peut se rendre coup pour coup », « ce n'est pas une dynamique de violence classique ». Ces réactions, souvent implicites, traduisent l'idée fautive que, dans un couple de même genre, il n'y aurait pas de rapport de domination. Elles poussent les victimes à douter d'elles-mêmes et à retarder leur demande d'aide, jusqu'à ce que la situation devienne critique.

Cette difficulté s'enracine dans un manque de formation structurel : dans les milieux médicaux, sociaux, éducatifs ou judiciaires, les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre sont souvent traitées comme marginales ou « sensibles ». Par peur de mal faire, certain-es professionnel-les évitent le sujet ; d'autres s'appuient sur des schémas binaires. Ces maladresses entraînent des erreurs d'évaluation et d'orientation.

### Le morcellement des parcours

Même lorsqu'une première écoute a lieu, la continuité de l'accompagnement reste fragile. Les personnes concernées passent d'un service à l'autre sans véritable relais, doivent répéter leur histoire et finissent par se décourager. Dans certaines zones, il n'existe tout simplement aucun lieu sûr où parler de violences conjugales sans être confronté-e à la transphobie, à l'homophobie ou à l'incompréhension.

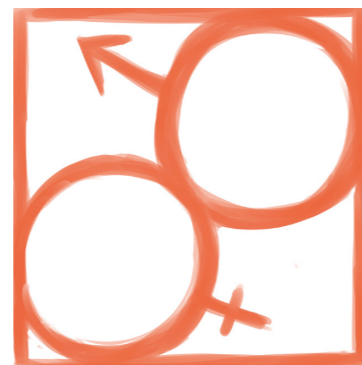
Ce morcellement institutionnel transforme la recherche de protection en parcours d'obstacles et alimente un sentiment d'abandon : la personne a fait l'effort de demander de l'aide, mais se retrouve à nouveau face au silence ou à la méfiance. Franchir la porte d'un service d'aide devrait marquer la fin de cette méfiance ; c'est souvent là qu'un autre parcours d'obstacles commence.

Préciser ces distinctions pourrait enrichir la compréhension globale des violences, tout en gardant à l'esprit la nécessité de ne pas essentialiser ces phénomènes.

### Le récit hétéronormatif comme cadre excluant

Cette méfiance n'est pas un simple manque de confiance individuelle : elle traduit l'effet cumulatif d'années de pratiques excluantes et d'un récit hétéronormatif. Ce récit s'appuie sur des réalités statistiques – la majorité des auteurs sont des hommes, la majorité des victimes sont des femmes – mais il en oublie l'origine sociale. En naturalisant ces rapports de domination, il finit par les reproduire : ce qui devrait être analysé comme une construction devient un cadre de pensée, et ce cadre exclut toutes les autres formes de violence.

Il est important de noter que certaines analyses, bien qu'interprétatives, suggèrent que les violences commises par des personnes LGBTQIA+, notamment celles qui ne sont pas des hommes cisgenres, peuvent relever de mécanismes différents, liés notamment à des dynamiques de contrôle motivées par la peur et la volonté de protection. Ces réflexions indiquent qu'il existe des nuances à prendre en compte, notamment entre les violences intra-couples au sein des personnes LGBTQIA+ et celles exercées par des cisgenres hétérosexuels à l'encontre de personnes LGBTQIA+, ces dernières restant également fréquentes.



### Mythes tenaces à déconstruire...

Les violences dans les relations intimes LGBTQIA+ restent souvent invisibles parce qu'elles contredisent les représentations dominantes du couple et de la violence. Des mythes freinent leur reconnaissance et leur prise en charge. Les identifier et les déconstruire relève de la santé publique.

- « Entre personnes du même genre ou gabarit, la violence est moins grave. »

La gravité d'une violence ne dépend pas d'une supposée différence de force physique, mais du contrôle, de la peur et de la répétition. Les conséquences – perte d'estime de soi, dépression, stress post-traumatique, blessures, mort – sont identiques.

- « Dans un couple queer, on ne peut pas savoir qui est l'agresseur-se. »

Un conflit peut être partagé ; la violence repose, elle, sur un rapport de pouvoir et une intention de contrôle. Les signes d'emprise et de peur sont repérables quel que soit le genre. La question n'est pas qui a l'air le plus fort, mais qui contrôle, qui menace, qui craint les représailles.

- « Les couples queer sont plus égalitaires par nature. »

Les rapports de pouvoir ne disparaissent pas dans les relations minorisées. Comme dans toute relation, ils peuvent s'appuyer sur des inégalités de ressources. Croire qu'une relation est « déconstruite » ou forcément « safe » parce qu'elle sort de la norme dominante empêche de voir la violence quand elle survient et culpabilise ceux qui la subissent.

- « La personne qui a le plus de privilèges visibles ne peut pas être victime. »

Les rapports de pouvoir ne sont pas toujours fixes et évidents. Une personne peut être privilégiée dans un contexte social et vulnérable dans une relation intime. Dans certains milieux militants, la rhétorique politique peut aussi servir à masquer des violences : instrumentaliser le genre, la race ou la classe pour imposer ou culpabiliser – par exemple en faisant passer une limite pour une oppression – est une forme de violence.

- « Parler de ces violences donne une mauvaise image de nous. »

La peur de nuire à la cause, de ternir l'image d'un collectif ou d'exposer des conflits internes pousse souvent au silence. Les mêmes ressorts que dans les relations d'emprise s'y rejouent : contrôle de la parole, isolement, inversion des responsabilités. Ces violences sont d'autant plus déstabilisantes qu'elles se produisent dans des espaces censés être sûrs et émancipateurs. Mais ce silence protège les auteur-ices, pas les victimes. Reconnaître que les violences existent dans une communauté, c'est permettre qu'elles soient nommées, comprises et accompagnées. Se remettre en question, c'est évoluer et se protéger collectivement.



## REPÉRAGE : CRÉER LES CONDITIONS



Dans les relations intimes LGBTQIA+, les violences restent souvent invisibles, mal reconnues ou mal comprises. Repérer ces situations ne consiste pas à suivre une grille d'évaluation, mais à **rendre possible le récit**. Le repérage commence par une relation de confiance, appuyée sur une **écoute sincère, sans jugement, où la personne se sent reconnue et respectée**.

Au **Planning familial**, comme dans d'autres lieux d'accueil, cette posture s'appuie sur l'approche centrée sur la personne développée par **Carl Rogers**.

Elle repose sur trois attitudes fondamentales :

- **L'empathie**, qui consiste à percevoir le monde intérieur de l'autre, comme s'il était le sien, sans jamais perdre la conscience qu'il ne l'est pas ;
- **La congruence**, qui engage la personne accompagnante à être authentique dans la relation, c'est-à-dire alignée entre ce qu'elle perçoit, ressent et exprime ;
- **Le regard positif inconditionnel**, qui reconnaît la valeur et la dignité de toute personne, indépendamment de ses vécus et de ses choix.

## REPÉRAGE : CRÉER LES CONDITIONS

Ces principes ne sont pas qu'une philosophie : ils se traduisent dans la manière d'écouter et de dialoguer au quotidien. **L'écoute active** repose sur quelques pratiques simples et précises : **reformuler pour s'assurer d'avoir compris, accueillir les silences, nommer les émotions**. Il s'agit de croire la personne, de valider ce qu'elle exprime, sans demander de preuve ni minimiser les faits.

La confiance passe aussi par la clarté du cadre. **Le cadre de confidentialité doit être expliqué dès le début** : ce qui relève du secret professionnel, les situations où il peut être levé (danger grave, protection d'une personne vulnérable) et le principe du consentement éclairé pour tout partage d'informations. Selon les contextes – santé, éducation, social – ces principes se déclinent différemment, mais ils reposent toujours sur la même exigence de transparence et de respect.

Ces pratiques doivent déjà être familières **aux professionnel·les** ; elles constituent la base de toute relation d'aide.

Se situer dans la relation fait aussi partie de cette posture : personne ne peut tout savoir ni tout comprendre des expériences vécues par autrui. **Reconnaître ses zones d'ignorance n'est pas une faiblesse mais une marque de justesse**. Dire simplement « je ne sais pas » ou « j'aimerais mieux comprendre » permet de rester dans une position d'écoute et d'apprentissage. À l'inverse, s'excuser longuement ou chercher à prouver sa bienveillance recentre l'attention sur soi et brouille la relation d'aide. **L'enjeu n'est pas d'être parfait·e, mais présent·e, disponible et honnête**, tout en allant chercher les informations ou les relais nécessaires lorsque ses propres connaissances atteignent leur limite.

Beaucoup de personnes LGBTQIA+ ont appris à se taire pour éviter le rejet ou la stigmatisation. Avant toute évaluation du danger, elles ont besoin d'un espace où elles se sentent crues, légitimes et respectées. **Ouvrir la parole, c'est inviter à raconter sans présupposer le genre, la sexualité ou la nature du lien**. Des formulations les plus ouvertes possibles permettent d'aborder ce que la personne juge important : « Comment vous sentez-vous dans vos relations ? » « Qu'est-ce qui a changé avec vos proches ou dans vos activités ? »

L'évaluation du danger peut ensuite s'appuyer sur les outils habituels, en tenant compte des spécificités évoquées dans le chapitre précédent. **Le repérage ne suit pas une procédure figée : il se construit dans la relation, à partir de la confiance et du rythme de la personne**. Il ouvre aussi vers le collectif – relais, équipes, partenaires – qui permettent la mise en sécurité. C'est souvent cette qualité d'écoute et cette coordination bienveillante qui rendent possible le premier pas vers la protection.



## DROIT ET DISPOSITIFS EN FRANCE

### Rappel des bases communes

En cas de violences, la loi prévoit plusieurs outils de protection et d'urgence accessibles à toute personne concernée. **Une ordonnance de protection peut être demandée sans dépôt de plainte** préalable si des éléments sérieux le justifient : elle peut interdire tout contact, éloigner l'auteur présumé, attribuer le logement ou protéger l'adresse. En cas d'urgence, composer le **17** ou le **112**. Le **3919** (violences faites aux femmes) et le **116 006** (aide aux victimes) offrent écoute, information et orientation. Les **CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)** et **France Victimes** apportent un accompagnement juridique et social gratuit, pour les personnes concernées comme pour les professionnel·les qui les accompagnent. D'autres ressources sont accessibles sur [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr). Les unités médico-judiciaires peuvent constater les lésions et conserver des preuves, même sans plainte. **La médiation familiale est interdite lorsqu'il y a violences : la priorité reste la protection, l'évaluation du danger et l'accès aux droits.** Proposer une médiation dans ce contexte revient à méconnaître la loi et engage la responsabilité des personnes qui la recommandent.

### Protections pour les personnes minorisées

Ces dispositions s'appliquent à toutes les situations de couple. Elles concernent aussi les personnes LGBTQIA+, souvent confrontées à des obstacles supplémentaires malgré l'égalité de droit. **En France, toute personne victime de violences au sein du couple est protégée par la loi, quel que soit le genre ou la forme du lien** (mariage, PACS, concubinage, séparation). Les couples LGBTQIA+ relèvent donc des mêmes droits que les couples hétéros.

La confidentialité des informations personnelles – identité de genre, orientation sexuelle, statut sérologique – doit toujours être garantie. Le dépôt de plainte ouvre la voie pénale ; lorsque les faits sont motivés par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, une circonstance aggravante s'applique.

### Entre défaillances institutionnelles et relais de terrain

Pourtant, entre le texte et la réalité, un écart persiste. Les victimes LGBTQIA+ se heurtent souvent à des barrières supplémentaires : le mégenrage dans les plaintes, certificats ou ordonnances fragilise la crédibilité du récit ; la peur de l'outing – que la révélation forcée de l'identité de genre, de l'orientation et/ou du statut sérologique échappe à leur contrôle – dissuade de porter plainte ou de solliciter de l'aide. **Les violences non-physiques restent encore mal reconnues par les institutions.** S'y ajoutent un manque de relais inclusifs en milieu rural, des hébergements genrés non adaptés, ou des professionnel·les insuffisamment formés, ce qui multiplie les micro-agressions.

**Les micro-agressions désignent des paroles, attitudes ou comportements du quotidien** qui, souvent sans intention de nuire, véhiculent des messages hostiles, invalidants ou dénigrants envers des personnes minorisées. Elles peuvent prendre la forme d'un mégenrage répété, d'une plaisanterie normative, d'un doute sur la légitimité d'une identité, ou d'un effacement. Individuellement, elles paraissent anodines ; cumulées, elles participent au continuum des violences, altèrent la santé mentale et aggravent la méfiance envers les institutions.

Le concept, introduit dans les années 1970 par le psychiatre **Chester Pierce** puis développé par le psychologue **Derald Wing Sue**, met l'accent non sur l'intention de l'auteur·ice, mais sur **l'impact répété de ces interactions dans un contexte social inégalitaire.**

Face à ces difficultés, **les associations communautaires assurent le gros du travail**, souvent avec des ressources très limitées. Portées par des bénévoles ou des personnes en situation de précarité, elles accueillent, écoutent et orientent les victimes lorsque les dispositifs officiels ne suffisent pas ou ne sont pas adaptés. **Leur présence sur le terrain permet de maintenir un accès concret à l'aide et à la protection**, malgré le manque de moyens structurels et la faible reconnaissance de leur rôle. Certaines de ces structures expérimentent également des démarches comme la justice transformatrice, ou le care collectif. Ces approches cherchent à rétablir la sécurité, la responsabilité et la réparation sans se limiter aux outils juridiques, notamment lorsque le recours institutionnel expose à des risques supplémentaires. Elles s'appuient sur la solidarité entre pair·es et la reconstruction après la violence.

Avec elles, le **Planning familial** agit aussi, à partir de son expérience de terrain, de son ancrage local et de l'implication de personnes concernées dans ses équipes salariées ou bénévoles. **Association féministe et d'éducation populaire, le Planning constitue un espace d'écoute, d'information et d'orientation pour tou-te-s** et sur tous les thèmes de la vie affective et sexuelle, y compris les personnes LGBTQIA+ victimes de violences dans leurs relations, avec une attention particulière à toutes ces réalités spécifiques.

À une autre place, l'association **FLAG!**, composée d'agents des ministères de l'Intérieur et de la Justice, développe des initiatives institutionnelles pour améliorer l'accueil des personnes LGBTQ+ dans les commissariats et tribunaux. Elle mène des actions de sensibilisation et de formation auprès des forces de l'ordre, propose une application de signalement anonyme pour les violences conjugales, les discriminations et les actes LGB-Tphobes, et milite pour la création d'officiers de liaison LGBT en contact direct avec les victimes et les associations.



Malgré ces initiatives, **certaines personnes LG-BTQIA+ restent presque entièrement hors du champ des dispositifs existants**. C'est le cas des **personnes migrantes sans titre**, souvent confrontées à des menaces d'expulsion ou à un chantage administratif lorsqu'elles tentent de se protéger d'un·e partenaire violent·e ; des **travailleuses et travailleurs du sexe**, particulièrement exposés aux violences intimes, économiques et policières, mais rarement reconnus·es comme victimes légitimes ; ou encore des **personnes incarcérées**, pour qui la promiscuité, la stigmatisation et l'absence d'espaces d'écoute sécurisés rendent tout signalement périlleux.

**La Défenseure des droits peut être saisie gratuitement**, en ligne ou via un·e délégué·e local·e, en cas de refus de plainte, de discriminations ou de manquement à la confidentialité. Son rôle est de garantir l'égalité de traitement et la protection contre les discriminations, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle peut formuler des recommandations, intervenir auprès des institutions concernées et orienter vers les dispositifs de recours adaptés.

Ces situations rappellent que **les violences conjugales LG-BTQIA+ sont indissociables des politiques migratoires, carcérales et économiques**. Garantir l'accès effectif à la protection et aux droits, quel que soit le statut administratif, professionnel ou pénal, fait partie intégrante de leur prévention.



## POUR CONCLURE

Les violences dans les relations intimes LG-BTQIA+ reposent sur des **mécanismes d'emprise comparables à ceux observés dans les autres contextes**, mais elles se déploient dans un environnement social qui en amplifie les effets. Les menaces d'outing, le doute sur la crédibilité de la parole, la méfiance envers les institutions et l'inadéquation de certains dispositifs forment une chaîne d'obstacles qui retarde la protection et augmente le danger.

Y répondre suppose un engagement à la fois politique, organisationnel et relationnel : **adapter le langage, les formulaires, les mixités pensées ; s'appuyer sur des partenariats solides avec les associations LG-BTQIA+ ; former l'ensemble des acteur·rices au repérage et à la compréhension des spécificités abordées dans cette brochure ; organiser des orientations rapides vers des lieux sûrs**.

Mais **agir sur les violences**, c'est aussi **agir sur ce qui les rend possibles : les discriminations, les inégalités et le silence institutionnel**. Cela demande une volonté durable, des moyens et une culture commune de l'accueil. À l'échelle de chaque entretien, une langue inclusive, une écoute centrée sur la personne, la nomination claire de l'emprise et une orientation sécurisée peuvent tout changer. À l'échelle collective, c'est la coopération entre institutions, associations, professionnel·les et communautés concernées qui rend la protection réellement effective.

**Prévenir et combattre les violences dans les relations LG-BTQIA+** ne relève pas seulement de la formation ou de la bonne volonté des professionnel·les : cela suppose **des choix politiques clairs**. Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales doivent intégrer la réalité des couples et des familles LG-BTQIA+, depuis les campagnes de prévention jusqu'à l'hébergement d'urgence. Les observatoires nationaux doivent recueillir des données spécifiques pour rendre visible ce qui reste marginalisé.

**Reconnaître et financer les associations communautaires** qui assurent aujourd'hui l'accueil et l'accompagnement des victimes sans moyens pérennes, tout en formant l'ensemble des acteurs sociaux, médicaux et judiciaires à la prise en compte des diversités de genre et d'orientation, est indispensable.

C'est à ce prix que l'on pourra garantir un accès effectif à la protection et aux droits pour toutes les personnes concernées, et construire une véritable politique publique féministe et inclusive.

**Lutter contre les violences dans les relations LG-BTQIA+, c'est prolonger le même combat féministe pour l'égalité, la dignité et la liberté**. Rien — ni le sexe, ni le genre, ni l'orientation, ni le parcours de vie — ne doit faire exception au droit fondamental d'être en sécurité dans ses relations intimes.

## RESSOURCES

**Campagne de la Fédération LGBTI+ :**

<https://federation-lgbti.org/actualite/communiqués/enfin-une-campagne-sur-les-violences-conjugales-entre-femmes/>

**Réseau social de l'association Violences en milieu queer :**

[https://www.instagram.com/violences\\_en\\_milieu\\_queer/](https://www.instagram.com/violences_en_milieu_queer/)

**Un violentomètre queer :**

[https://egalite-diversite.univ-lyon1.fr/files/2025/02/Queer-Violentometre\\_NienaLouis.Rodrigues-Ribeiro.Bonnefoy\\_version-partage-numerique.pdf](https://egalite-diversite.univ-lyon1.fr/files/2025/02/Queer-Violentometre_NienaLouis.Rodrigues-Ribeiro.Bonnefoy_version-partage-numerique.pdf)

**De nombreuses ressources anglophones via l'Anti-Violence Project de New York :**

<https://avp.org/ncavp/tta-center/>

**Groupe de travail :** feuille de route LGBTQIA+

**Coordination :** Elie Bouet Jacqueline

**Responsable de publication :** Marie Sivignon

**Conception graphique et illustrations :** Laurier The fox

Avec le soutien financier de Santé publique France.

